



Volet B

# Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



\*16038734\*

Déposé au Greffe du  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE  
division de Verviers  
04 MARS 2016

Greffe Greffier



N° d'entreprise : 0408.255.974

**Dénomination**

(en entier) : LE THINIHEID

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Rue Tiniheid, 56 à 4801 Verviers-Stembert

**Objet de l'acte : nominations - démissions****Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20.03.2013 :**

L'assemblée générale a désigné, en qualité d'administrateur, Madame Martine BURTON, domiciliée Rue Victor Close, 98 à Verviers.

**Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 20.03.2013 :****a- Mandat à la gestion journalière :**

Le mandat à la gestion journalière délégué à Monsieur André Leveaux, directeur de l'ASBL, domicilié à Rondehaie, 2 à 4910 Theux prendra fin le 30 avril 2013. Le CA accorde, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau mandat à la gestion journalière à Madame Pascale Van De Wijngaert, directrice de l'ASBL, domiciliée à Vieille Eglise, 26 à 4860 Pepinster. Elle agira en tant qu'organe de l'ASBL.

La définition de la gestion journalière correspondant aux activités de Madame Van De Wijngaert est définie dans l'arrêté du Gouvernement Wallon du 26 juin 2002 et paru au Moniteur belge le 24 septembre 2002 (article 31, point n°4). Le service agréé par l'AWIPH « (...) doit être dirigé par un directeur, personne physique rémunérée pour cette fonction et habilitée à assurer, en vertu d'une délégation de pouvoirs écrite du pouvoir organisateur et sous la responsabilité de celui-ci, la gestion journalière du service, en ce qui concerne au minimum:

- a) la mise en oeuvre et le suivi du projet médico-socio-pédagogique;
- b) la gestion du personnel;
- c) la gestion financière;
- d) l'application des réglementations en vigueur;
- e) la représentation du service dans ses relations avec l'Agence.

En cas de manquement ou d'irrégularité dans l'exécution du mandat confié au directeur, l'Agence invite par lettre recommandée, le pouvoir organisateur à prendre les dispositions qui s'imposent.

Le certificat de bonne vie et moeurs du directeur doit être exempt de condamnations à des peines correctionnelles concernant des délits incompatibles avec la fonction, ou criminelles. »

**b- Signature des comptes.**

Le mandat relatif à la signature des comptes est attribué, au sein du CA, au Trésorier, Marc Jortay ainsi qu'au Président, Cédric Mathieu. Le CA décide à l'unanimité également de donner mandat à Pascale Van De Wijngaert à partir du 15 avril 2013, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément à l'effet d'opérer toutes les transactions financières des comptes de l'ASBL. Quant au mandat donné à André Leveaux, il prendra fin le 30 avril 2013.

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27.05.2013 :**

**a- Candidature de deux nouveaux membres :** Jean-François Denis et Dominique Grand qui se sont retirés durant le vote. Ils sont accueillis comme membres effectifs de l'ASBL.

**b- Désignation d'un Commissaire Réviseur.**

Madame Dominique Hermans est reconduite dans ses fonctions pour les 3 années à venir.

**c- Nomination – démission :**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto :** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

**Au verso :** Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

## Volet B - Suite

L'assemblée générale :

- confirme la fin du mandat de André LEVEAUX à compter du 30 avril 2013
- confirme le mandat à la gestion journalière de Pascale Van De Wijngaert, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013
- confirme le mandat relatif à la signature des comptes de Pascale Van De Wijngaert, Marc Jortay et Cédric Mathieu et l'accueil de 3 nouveaux membres effectifs, savoir Martine Burton, Jean-François Denis et Dominique Grand) à compter du 15 avril 2013.

### Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 19.05.2014 :

a- L'assemblée générale décide de désigner 4 nouveaux membres, savoir Benoît Jacquemin, Joseph Renard, Patrick Robert et Anne Vrancken. Ils sont accueillis comme membres effectifs.

b- Renouvellement des mandats au sein du C.A. pour trois ans (Mars 2017) :

L'assemblée décide de renouveler les mandats suivants :

- Cédric Mathieu, en qualité d'administrateur et de président du Conseil d'Administration
- Raymond Héroufosse, en qualité d'administrateur et de secrétaire,
- Marc Jortay, en qualité d'administrateur et de trésorier,
- Maud Jortay, en qualité d'administrateur et de Vice-Présidente.

### Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23.02.2015 :

L'assemblée générale décide de désigner, en qualité d'administrateur, Madame Anne Vrancken, Rue El Heid, 416 à 4870 Nessonvaux.

### Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 18.05.2015 :

L'assemblée générale confirme la nomination de Madame Anne Vrancken et acte le changement d'adresse du président.

Cédric MATHIEU  
Président

Déposé en même temps : extrait des PV AGE du 20/03/2013 – CA du 20/03/2013 – AGE du 27/05/2013 – AGO du 19/05/2014 – AGE du 23/02/2015 et AGO du 18/05/2015

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature